

Question écrite du conseiller communal Emmanuel De Bock concernant la politique en matière de lutte contre les incivilités en matière de propreté (déjections canines, papiers jetés par terre, mégots, sacs poubelles, chewing-gum...)

Le Collège peut-il faire le bilan des mesures menées et moyens mis pour lutter contre ces petites incivilités qui pourrissent la vie de nos concitoyens?

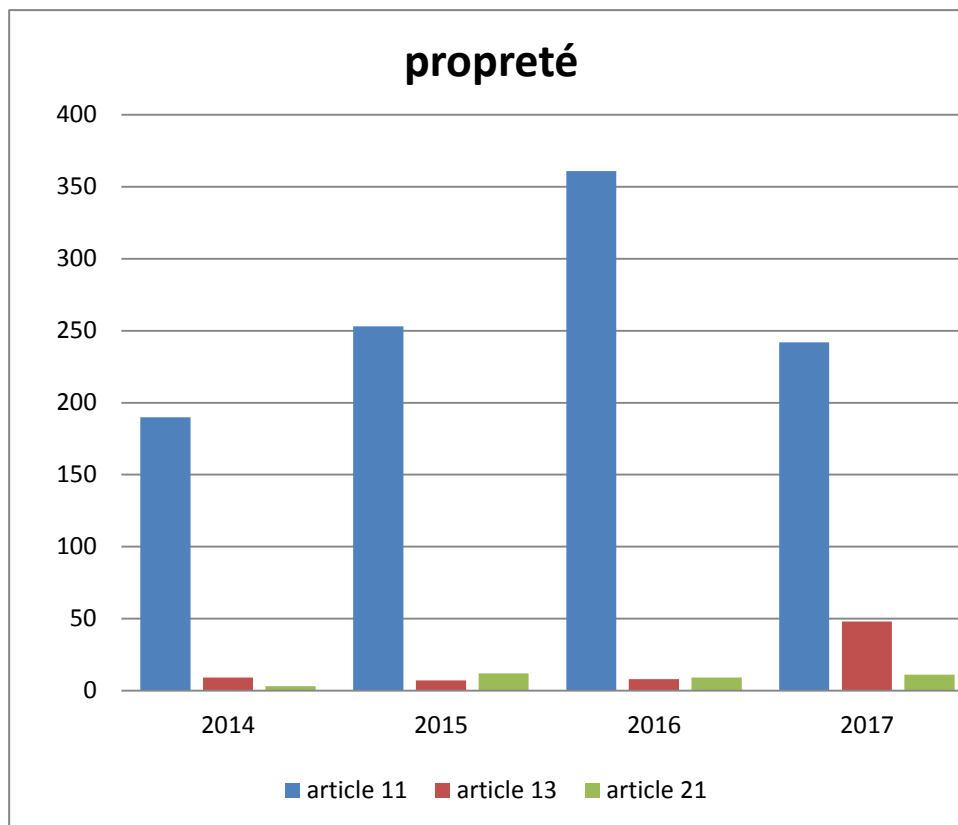
Le Collège pourrait-il illustrer pour les 4 dernières années 2014-2015-2016-2017 en donnant:

1. le nombre d'infractions par an relevées
2. Parmi celles-ci, le nombre d'infractions concernant des maîtres qui ont laissé des chiens salir trottoirs et espaces publics, parcs etc..? La ventilation avec les autres types d'infractions (sacs mal triés ou autres)
2. le montant enrôlé pour 2014-15-16-17
3. Le montant réellement perçu pour 2014-2015-2016-2017
4. Le nombre de personnes travaillant à la répression des infractions pour malpropreté

Je remercie d'avance le collège pour sa réponse.

Réponse:

Année	2014	2015	2016	2017
Nombre propreté	202	272	361	301
Article 11 poubelle + déjections canines	190	253	344	242
Article 13 défections+ mégot	9	7	8	48
Article 21 dépôt corbeille publique	3	12	9	11
montant enrôlé	6.825 €	13.200 €	25.125 €	21.945 €
montant payé	3.175 €	6.825 €	11.575 €	5.195 €
constatateurs	5	5	5	4



Commentaire du Service propreté:

- En 2017 la diminution peut non seulement s'expliquer par la maladie, suivie du départ à la pension médicale d'un inspecteur, mais également à plusieurs autres absences pour maladie et à l'interruption 4/5^{ème} temps d'un inspecteur.
- Un engagement aura lieu dans les prochaines semaines afin de revenir à 5 inspecteurs. Toutefois, les délais d'attente de la formation SAC sont de 1 an et l'intéressé ne pourra pas faire de constats d'ici là.
- Les inspecteurs ont eu quelques difficultés suite à l'informatisation de la rédaction des constats, ils ont mis plusieurs semaines/mois avant de s'adapter.
- Début 2017, le Collège a demandé de porter attention aux petites incivilités, d'où l'augmentation du nombre de constats. La priorité reste toutefois les gros dépôts clandestins.

Pour ce qui est particulièrement des déjections canines, la difficulté reste de pouvoir prendre les contrevenants sur le fait. Nous organisons toutefois des actions spécifiques à ce sujet.

Il faut préciser que nous n'intervenons pas dans les espaces verts et que ni le service vert ni les gardiens de parcs ne dressent de constat propreté.

A noter que dans de nombreux cas nous restons dans l'impossibilité d'établir des constats (contrevenant en situation irrégulière dans notre pays, SDF, contrevenant refusant de montrer sa carte d'identité et intervention tardive ou non intervention des services de police, ...)

En ce qui concerne les chiffres au niveau taxes de nettoyage de la voie publique, il n'y en avait quasi jamais avant 2016.

Désormais, dans certains cas comme de gros dépôts clandestins, des citoyens de Flandre qui viennent à Uccle déposer leurs poubelles ou de l'affichage sauvage à grande échelle, et lorsque l'on est certain à 100% de l'identité du contrevenant, une taxe de nettoyage est imposée en plus du constat administratif.

2016 : 8 taxes pour un montant total de 2.853 € (700€ perçus et 2.153€ enrôlés)

2017 : 20 taxes pour un montant total de 10.917 € (525€ perçus et 10.392 € enrôlés)